

Nombre de membres :

- En exercice : 48
- Présents : 29
- Votants : 33
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : -
- Absent(s) : 15

PV CM 28052019

Date de convocation :

Le 22 mai 2019

Date d'affichage :

Le 22 mai 2019

Fait à Aigondigné,
Le 28 mai 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79 370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylia, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Laparlière Benoit, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Sillon Jérôme, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusés et pouvoirs : AUDOUX Angélique, pouvoir à VILLANNEAU Emmanuel, CARPENTIER Ludovic, pouvoir à AUZANNEAU Danièle, COMPERE Francis, pouvoir à LE BARS Arlette, DIDIER Emilien, pouvoir à THIBAULT Evelyne

Excusé(e)(s) : -

Absents : Babin Olivier, Baraton Claude, Berton Jean-Claude, Brelay Lylia, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Girault Maryvonne, Laparlière Benoit, Rivault Rachel, Sillon Jérôme, Texier Fernando, Trébeau Audrey.

Secrétaire de séance : François GOMES

Mme le Maire présente M. Thierry MALATESTA, le nouveau responsable des activités scolaires et périscolaires de la commune nouvelle d'Aigondigné.

Le compte rendu du dernier conseil est validé à la majorité des conseillers présents et/ou représentés moins une abstention.

I. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE

Objet : VOTE DES NOUVEAUX TARIFS : TRANSPORT SCOLAIRE

Tarif transport scolaire année 2019-2020 sur présentation de Dominique Parant, adjointe enfance jeunesse et maire délégué de Thorigné,

La Région Nouvelle Aquitaine assure sa compétence en matière de transport scolaire sur la commune d'Aigondigné, et en fixe la tarification.

Dans le cadre de sa politique de mobilité et de soutien aux familles, la commune d'Aigondigné propose des navettes gratuites pour les trajets d'école à école et pour les trajets villages à école, la commune prendra en charge une partie du coût des transports afin de maintenir les pratiques des communes historiques.

La contribution de la commune pour ce service représente environ 65 % du coût facturé par la Région Nouvelle Aquitaine. La création de la commune nouvelle d'Aigondigné nécessite une harmonisation des tarifs entre les écoles. Les répercussions financières pour la commune nouvelle sont difficiles à mesurer malgré l'enquête menée auprès des familles sur les quotients familiaux. En effet le manque de retours de familles apporte un panel trop approximatif pour évaluer avec justesse la contribution financière de la commune.

113 enfants utilisant le bus de la commune sont inscrits pour l'année scolaire en cours. L'estimation pour l'année scolaire 2019-2020 est de 115 inscrits sur 495 enfants scolarisés.

La Région Nouvelle Aquitaine met en place une nouvelle tarification échelonnée sur cinq tranches de quotients familiaux qui rentrera en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2019.

Il convient de délibérer la contribution municipale, échelonnée en fonction du quotient familial des familles, en conformité avec la demande de la Région Nouvelle Aquitaine.

Pour l'année 2019-2020, ce service sera reconduit du lundi 2 septembre 2019 au vendredi 3 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De valider la contribution financière de la commune afin de soutenir les familles, conformément à la grille proposée.**

		Tarif région	Contribution municipale	Tarifs familles
Q1	< 450 €	30,00 €	20,00 €	10,00 €
Q2	Entre 451 et 650 €	50,00 €	30,00 €	20,00 €
Q3	Entre 651 et 870 €	80,00 €	50,00 €	30,00 €
Q4	Entre 871 et 1250 €	115,00 €	75,00 €	40,00 €
Q5	> 1250 €	150,00 €	100,00 €	50,00 €

• Aucune contribution municipale ne sera appliquée pour les familles qui ne résident pas sur la commune d'Aigondigné, ni pour les familles Aigondignaises dont les enfants sont scolarisés en dehors de la commune. Ainsi le « tarif Région » s'applique pour ces familles.

Les élèves effectuant un trajet dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique se verront appliquer un tarif spécifique tel que défini dans l'annexe 2 soit 30 € facturé par la région.

Erwan Autret est gêné parce que la commune paiera plus pour les QF plus élevés.

Dominique Parant précise que la participation est plus élevée pour les tranches les plus élevées, d'une manière proportionnelle.

Mme Céline Garnier explique le choix de la commission ; Il semble plus juste de se positionner ainsi.

Nicole Lahmiti dit qu'il aurait été bien d'ajouter des tranches supplémentaires. Pour Mme Lahmiti, la population est formée de 80% de personnes travaillant dans les mutuelles.

Mme Garnier s'étonne...

Mme Rouxel parle des Quotients Familiaux par commune fondatrice et souligne que la population globale d'Aigondigné ne possède que 3% de cadres (selon l'Insee).

Elle souligne également l'idée de base qui était de tendre vers les tarifs des communes fondatrices. C'est en cela le sens du travail de la commission.

Patrick Trochon précise que les salaires les plus élevés n'arrivent pas en début de carrière alors que les enfants oui !

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à la majorité des membres présents et représentés les tarifs présentés comme suit :

31 votes « pour » et 2 votes « contre », E. Autret et N. Lahmiti.

II. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE

Objet : VOTE DES NOUVEAUX TARIFS : RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs restauration scolaire - sur présentation de Dominique Parant, adjointe enfance jeunesse et maire délégué de Thorigné

Chaque école des communes historiques possède ses propres tarifs, ainsi il existe à ce jour 2 modes de tarification :

- Au forfait au prix de 2.10 € à Aigonnay et de 2.50 à Thorigné et Sainte-Blandine,
- Selon le quotient familial à Mougou avec des tarifs échelonnés de 0.80 € à 2.50 €.

La commune d'Aigondigné souhaite la mise en œuvre d'une politique familiale fondée sur le principe d'égalité d'accès de tous les habitants aux services communaux, sans distinction d'origine sociale.

En considérant, que les tarifs de restauration scolaire qui seront applicables à compter du 2 septembre 2019, seront inférieurs, quelle que soit la tranche de quotient familial, au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **De se prononcer sur les nouvelles grilles de tarifs de restauration scolaire comme suit :**

Quotients familiaux		Tarifs
Q1	< 450 €	0,85 €
Q2	Entre 451 et 650 €	1,40 €
Q3	Entre 651 et 870 €	2,00 €
Q4	Entre 871 et 1250 €	2,30 €
Q5	> 1250 €	2,50 €
<i>Hors commune</i>		4,25 €

Mme Parant explique le travail de la commission et la réflexion menée sur la mise en place des QF sur tout le territoire malgré les disparités.

La projection qui a été faite varie de 0,85 € à 2,50 €.

La commission a tenu compte du « plan pauvreté » lancé par le gouvernement. Il permettra d'aider les collectivités afin d'appliquer des tarifs de restauration relativement bas.

Mme Parant en profite pour s'excuser au nom de la commission car le travail sur les tarifs des accueils périscolaires ne sera présenté qu'au conseil municipal de juin.

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs présentés.

III. VIE COMMUNALE

Objet : DELIBERATION DE PRINCIPE : HORAIRES DES MAIRIES

Considérant la volonté des élus d'harmoniser les horaires des quatre mairies du territoire d'Aigondigné afin d'avoir des accueils à la population plus cohérents,

Afin que les horaires des mairies sur l'ensemble du territoire soient plus en adéquation avec l'attente des administrés d'Aigondigné, des propositions faites par les services administratifs ont été retenues.

Il a été convenu :

- Qu'il y aurait suppression des journées continues en mairie principale et des horaires imposés jusqu'à 13h30 (car peu de fréquentation sur cette tranche horaire contraignante pour les agents) ;
- Qu'il y aurait un respect d'une coupure méridienne obligatoire d'une heure pour déjeuner et décompresser face aux contraintes d'accueil du public ;
- Qu'il y aurait également la suppression des horaires d'ouverture jusqu'à 19h dans les mairies déléguées ;
- Qu'il y aurait la conservation des amplitudes horaires des mairies (respect de la charte fondatrice) pour garantir le maintien des emplois des agents d'accueil ;

Les services et les élus ont travaillé également sur la proposition de glissement de poste des agents au plus près de leur domicile, la volonté d'élargir l'accueil en mairie principale et renforcer son rôle central, la volonté d'ouvrir l'accueil le samedi matin pour un positionnement stratégique de la mairie principale afin de solliciter la gestion des CNI auprès de la Préfecture et renforcer la commune d'Aigondigné comme pôle structurant.

Sur proposition de Mme le Maire, **il est demandé aux conseillers de se prononcer pour principe sur les nouveaux horaires des mairies pour mise en place dès le 1^{er} septembre.**

4

<p style="text-align: center;">MAIRIE PRINCIPALE Mougou 8 place de la Mairie 79370 Aigondigné Tel : 05.49.05.90.19 aux heures d'ouverture de la mairie</p>							
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	de :	9h00	9h00	9h00	9h00	9h00	9h00
	à :	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	11h00
Après-midi	de :	14h00	14h00		14h00	14h00	
	à :	18h00	17h00		18h00	17h00	

Pour information : pour l'ouverture du samedi, dans un premier temps l'amplitude d'ouverture n'en tiendra pas compte. Il conviendra dès la mise en place du Comité Technique et après discussion avec les agents de soumettre cela au Comité de Septembre.

MAIRIE Annexe Thorigné						
25 rue des Écoles 79370 Aigondigné						
Tel : 05.49.05.91.77 aux heures d'ouverture de la mairie						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	de :	9h00		9h00		
	à :	12h30		12h30		
Après-midi	de :		14H00		15h00	
	à :		18h00		17h00	

MAIRIE Annexe d'Aigonnay						
6 Route de la Rivière- 79370 Aigondigné						
Tel : 05 49 05 91 42 aux heures d'ouverture de la mairie						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	de :		9h00			9h00
	à :		12h00			12h00
Après-midi	de :	14h00		14h00		
	à :	18h00		17h00		

MAIRIE Annexe Sainte Blandine						
24 rue Jacques-Bujault 79370 Aigondigné						
Tel : 05 49 79 70 36 aux heures d'ouverture de la mairie						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	de :	9h00		9h00		
	à :	12h00		12h30		
Après-midi	de :		15h00			13h30
	à :		18h00			17h00

Mme le Maire présente le travail réalisé par la responsable du service à la population et son service.

Pourquoi cette proposition ?

Afin de solliciter la gestion des CNI et des passeports ; car actuellement c'est très contraignant pour les habitants.

M. Autret parle de l'ouverture de la mairie principale le mercredi après-midi.

D'une même façon, M. Barbareau demande à ce que la mairie soit ouverte le mercredi après-midi. Et dans ce cas-là, est-ce que l'ouverture du samedi matin serait compromise ?

M. Gomes demande si la réflexion de M. Autret est d'ouvrir sur toutes les mairies le mercredi après-midi ?

M. Autret confirme que oui.

Mme Lahmiti demande si un pointage de la population a été fait ? Elle rajoute que des réunions « mairie fermée » entre les services et les administrés pourraient se faire (c'est déjà le cas).

Mme Parant précise qu'avec les congés d'été, il serait peut-être bon d'attendre le 1^{er} septembre.

M. Sébastien Portet dit qu'il faudrait les mettre en place au plus tôt pour les CNI.

Mme le Maire répond qu'il y aura une certaine inertie, entre la mise en place, la récupération des CNI, (etc.), donc oui, il serait bon d'attendre le 1^{er} septembre.

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention (Erwan Autret) les horaires présentés.

IV. VOIRIE

Objet : REGLEMENT ET TARIFS « AISANCE DE VOIRIE »

Le cahier des charges présenté aux membres du conseil municipal est en annexe à cette délibération.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de statuer sur le cahier des charges présenté en annexe et de se prononcer, dans le cas des travaux réalisés par les services communaux ou auprès d'une entreprise sur demande de la mairie, sur la refacturation auprès du riverain demandeur.

Mme le Maire présente le sujet d'après le travail du responsable des Services Techniques.

M. Pierre Rivault présente le cahier des charges.

La commission voirie a décidé que ce soit à la charge de chaque personne qui en fera la demande.

Monsieur Portet demande pourquoi limiter à un accès par parcelle ?

Mme Rouxel répond que c'est dans le PLU de Mougou-Thorigné ; c'est donc la règle (et c'est la règle générale dans de nombreuses communes).

Mme le Maire conclut en précisant que vu la taille de la commune, il faudra se pencher sur « un règlement de voirie communale ».

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés le cahier des charges présenté et la refacturation auprès des administrés bénéficiant des travaux inclus dans cette charte que les travaux soient réalisés par un prestataire ou les services communaux.

6

V. VIE ASSOCIATIVE

Objet : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Sur présentation de Monsieur Patrick Trochon, adjoint à la vie associative, il a semblé essentiel à la commission Vie Associative, Sportive et Culturelle d'harmoniser les modes d'attribution des subventions aux associations.

Dans l'attente de l'écriture d'une « Charte de la Vie Associative » propre à Aigondigné et afin de pouvoir d'ores et déjà répondre aux demandes de subventions, la commission propose au vote du conseil les critères d'attribution suivants :

Des subventions seront accordées uniquement aux associations :

- Dont le siège social est déclaré sur la commune, ou qui ont passé une convention de partenariat d'intérêt communal avec la commune d'Aigondigné, ou qui sont l'antenne locale d'un club ou d'une association hors-commune dont le service n'est pas déjà assuré sur la commune et dont un responsable habite la commune,
- L'association devra s'engager en signant la « Charte de la Vie Associative » ainsi qu'en remplissant le formulaire de demande de subvention.

La commission a choisi de retenir deux modes d'attribution, à l'action ou à l'investissement :

- Subventions à l'action : elles couvrent le fonctionnement et l'organisation de manifestations, aussi deux demandes pourront-elles être déposées chaque année. Elles seront toutes soumises et appréciées par la commission. Le critère principal étant que l'action doit participer à la vie de la commune.
- Subvention d'investissement : une seule demande par an pourra être accordée, à hauteur de 50% du montant demandé et dans une limite de 3000 €. 50% seront payés à la date d'attribution et les 50% restant à réception de la facture.

Patrick Trochon demandera donc à l'assemblée de se prononcer sur ces critères.

Monsieur Trochon présente le travail de la commission Vie Associative.

Il précise qu'il était urgent qu'une règle uniforme soit appliquée. Il salue le travail de la Responsable de la Communication de la Vie Associative et Culturelle au sujet de la comptabilisation des différentes subventions en nature données par la commune d'Aigondigné (location de matériel, de salles, etc.).

Mme le Maire ajoute que pour faire simple, il faut avoir un socle commun.

M. Barbareau trouve normal qu'on donne une subvention que si on a la demande, néanmoins, il trouve ça dommage que seulement 4 associations demandent des subventions !

Est-ce que la Charte ne bloquerait pas les associations ?

Patrick Trochon répond non. Les statistiques disent tout autre chose.

M. Barbareau répond que si on vient au conseil municipal juste pour entériner des décisions et non converser, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait plus le Quorum !

Mme le Maire reprend la main et parle de l'historique des communes fondatrices en matière de subventions.

Elle finit son intervention en disant qu'il faudra sûrement redynamiser le secteur associatif (forum des associations, etc.).

M. Autret parle de la subvention à l'action. Quelle que soit l'action ?

Mme le Maire répond que bien évidemment il faudra que ce soit sur des projets raisonnables et après avis de la commission vie associative.

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés le règlement d'attribution des subventions.

VI. VIE ASSOCIATIVE

Objet : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Sur présentation de l'Adjoint en charge de la Vie Associative, M. Patrick TROCHON,
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes suivantes :

Associations	Subvention n-1	Subvention 2019 demandée		Subvention 2019 proposée au vote du Conseil Municipal
		Actions	Investissement	
AAVM (Montaillon)	0	1200		1200
APE Mougou	350	350 + 250		350
CTS Thorigné	2500	500	4000	2500
US Lambon	0	205,86		205,86

M. Trochon informe également l'Assemblée de la demande du Tennis Club de Mougou-Thorigné qui souhaite que la commune change le filet du terrain de tennis.

Il précise que la commission s'est positionnée favorablement sur cette demande.

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés les subventions faites aux associations présentées en supra.

8

VII. EPCI

Objet : REMPLACEMENT CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Mme le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le remplacement de Francis Proust par Patrick Trochon en tant que Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes de Mellois en Poitou.

Après un appel à candidature : Patrick TROCHON est le seul candidat

L'assemblée, après avoir délibéré, valide la candidature de M. TROCHON afin d'être conseiller communautaire comme suit :

31 voix « pour » et 1 abstention (Patrick Trochon).

VIII. EPCI

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes intégrant l'ajout d'une mesure de simplification (article 4)

M. Autret s'absente temporairement et ne prend pas part au vote.

Mme le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption ou non des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Madame Rouxel rappelle que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer, à la majorité simple, à compter de la date de notification par la communauté de communes.

A défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'avis de la commune est réputé favorable.

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention la modification des statuts comme évoqué en supra.

Philippe Boinier parle du Chemin de la Pesate qui appartiendrait à l'EPCI. La communauté de communes devrait donc en assurer l'entretien ; c'est également le cas des espaces verts des ZIE !

IX. EPCI

Objet : L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU AU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud au 1er janvier 2020.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer, à la majorité simple, à compter de la date de notification par la communauté de communes. A défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'avis de la commune est réputé favorable.

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à la majorité des membres présents et représentés moins trois abstentions l'adhésion de la communauté de communes au syndicat sus nommé.

X. RESSOURCES HUMAINES

Objet : DESIGNATION ELUS CT et CHST : 3 TITULAIRES ET 3 SUPPLEANTS (pour chaque entité).

Sur proposition de Mme le Maire, il convient de désigner pour :

- Le Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de Travail : 3 titulaires
3 suppléants
- Le Comité Technique : 3 titulaires,
3 suppléants

➤ *Etant entendu que les personnes peuvent siéger sur les deux comités.*

Les appels à candidatures sont lancés par Mme le Maire

Les propositions sont les suivantes :

- CHSCT : Titulaires : Patricia Rouxel, François Gomes, Vanessa Biraud
Suppléants : Dominique Parant, Pierre Rivault, Evelyne Thibault
- Comité Technique : Titulaires : Patricia Rouxel, François Gomes, Evelyne Thibault
Suppléants : Vanessa Biraud, Arlette Le Bars, Patrick Trochon

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations présentées en supra.

XI. ASSEMBLEES

Objet : 3 REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES POUR SIEGER AU SIVOM

Mme le Maire demande à l'assemblée de nommer trois représentants supplémentaires au sein du syndicat.

Les appels à candidatures sont lancés par Mme le Maire.

Les propositions sont les suivantes :

- Patricia Rouxel, Christine Bourdier, Vanessa Biraud

L'assemblée, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations présentées en supra.

10

Questions et informations diverses

- I. Démission de la conseillère Angélique Lorit à la date du 3 mai 2019
- II. Délégations des adjoints et signatures de devis

Dallerit menuiserie	Volet roulant école Aigonnay	5 985,60 €	P. RIVAULT
Dallerit menuiserie	Stores occultant école primaire Mougou	2 913,60 €	P. RIVAULT
Engie	Mise aux normes éclairages Triou et impasse petit lavoir Mougou	8 954,76 € (2 devis)	P. BOINIER
Engie	Nouvel éclairage rte de Montailon	3 977,64 €	P. BOINIER
ElanCité	2 Radars pédagogiques	4 746,00 €	P. RIVAULT
Sertad	Extension réseau La Jonchère - Cimetière de Thorigné	16 101,34 € (3 devis)	P. RIVAULT

III. Délégations des responsables de services et signatures de devis

AIPC	Achat de 3 PC portables (Michael RICHARD, Karine PEVET, Thierry MALATESTA)	2 861,10 € (3 devis)	DGS
BRUNET	Déplacement radiateurs écoles élémentaire Mougou	1 632,00€	RST
SOCOTEC	Contrôle technique extension préau école primaire Mougou	1 152,00€	DGS
TOTAL		5 645,10 €	

IV. Relevé des décisions du Maire

	Objet de la décision	Bénéficiaire	Montant
Devis	Rénovation des sols Ecole Primaire Mougou	Soft Color	23 653,25 € (après accord du bureau du 09/05)
Devis	MO concernant le cheminement piéton pour l'accès mairie - bibliothèque et aménagement parking PMR sur Ste Blandine	ATVRD	1 920,00 €
CONVENTION après décision du CM des communes fondatrices	Enfouissement réseaux, déplacement Orange, rue Ricardo, E Girard Mougou	Gérédis	41 610,07 €
TOTAL			67 183,32 €

V. Zoom sur les travaux du Préau de l'école de Mougou précédemment validés en 2018 par le Conseil Municipal de Mougou-Thorigné : travaux en été 2019

Date	Objet des travaux	Bénéficiaire	Montant HT
24/04/2019	Charpente Métallique – Couverture Bac Acier – Zinguerie	ACMB	16 414,22 €
25/04/2019	BARDAGE BOIS AJOURE POUR EXTENSION D'UN PREAU	POUGNAND	5 314,50 €
07/05/2019	Aménagement Extérieur	TECHNI-SEVRES	1 830,00 €
TOTAL			23 558,72 €

M. Barbareau demande si le projet du préau est le même que celui initialement présenté ?
Mme Thibault répond que oui.

La séance est levée à 23h15

Fait pour valoir ce que de droit



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**